
Point de vue d'un canadien de l'Atlantique sur la Constitution

par Arthur Donahoe

Le Canada est en train de faire un autre examen de conscience constitutionnel. Que nous le voulions ou non, et beaucoup d'entre nous ne le veulent pas, nous sommes de nouveau forcés à repenser et à refaire la structure politique de notre pays.

L'automne dernier, peu avant sa mort, le critique littéraire canadien Northrop Frye a exposé dans un essai solidement raisonné sa vision du Canada et notamment de la culture canadienne. Selon lui, le mot « culture » comporte trois aspects.

Il y a, d'abord, les moeurs, c'est-à-dire les habitudes alimentaires et vestimentaires d'une société, les rituels de sa vie quotidienne. Le pub britannique et le bistro français offrent un exemple d'une différence culturelle de ce genre. Il y a, ensuite, le patrimoine commun de coutumes et de souvenirs historiques, dimension culturelle dont le véhicule premier est une langue commune. Il y a, enfin, les créations d'une société, c'est-à-dire sa littérature, sa musique, son architecture, son savoir et ses arts appliqués.

En suivant l'évolution de notre société, Frye remonte à la Confédération, époque où, selon lui, le Canada n'avait guère de culture sous l'un ou l'autre de ses trois aspects. Il soutient que nous faisons face à la nécessité d'opérer ce qu'il appelle une reconfédération, seul moyen, selon lui, de donner au pays un schéma culturel qui corresponde aux réalités d'aujourd'hui.

Il soutient ensuite que le meilleur moyen de réaliser la reconfédération, c'est de renouveler la confédération politique, ce qui veut dire, d'après lui, qu'il faut renoncer à la lutte pour le pouvoir, source des barrières commerciales ou des monnaies distinctes.

L'essai de Frye est un vibrant plaidoyer en faveur de la tolérance et de la compréhension qu'il termine en faisant remarquer que le Canada est devenu cosmopolite à un point inconcevable il y a cinquante ans. Une société a besoin de loyauté, dit-il, mais dans une démocratie, il n'y a pas de loyautés aveugles. Il doit toujours y avoir une tension entre les

loyautés, non pas une lutte entre des forces centrifuges, mais un équilibre, entre plusieurs sentiments d'appartenance complémentaires, un peu comme dans les relations d'une petite communauté ethnique avec une grande.

Et Frye de conclure que c'est par un processus de ce genre que le développement culturel du Canada doit s'effectuer.

En dépit du dégoût qu'inspire à Frye ce qu'il appelle « les petites manoeuvres politiques de l'espèce la plus futile », il ne fait aucun doute que, si la restructuration politique ne débouche pas sur un fédéralisme renouvelé, le Canada cessera d'exister.

Comme beaucoup l'ont fait remarquer dans notre région ces derniers temps, la séparation du Québec, inéluctable si le reste du pays ne répond pas aux dernières initiatives constitutionnelles du Québec, serait désastreuse pour les habitants du Canada atlantique. Il ne s'agit pas là d'alarmisme, mais d'une constatation pure et simple.

L'échec de l'Accord du lac Meech est perçu au Québec comme un rejet de la part du Canada anglais. Cette opinion, aussi injustifiée soit-elle selon moi, s'est tellement généralisée au Québec qu'elle est presque devenue article de foi. Ce qui se passe depuis au Québec place le Canada et les Canadiens à un tournant de leur histoire.

Pour ma part, je crois fermement que de grands changements s'imposent si on veut que le Québec reste au Canada et qu'ils sont inévitables s'il choisit de s'en séparer. Il faut tenir compte du sentiment de rejet qu'a provoqué au Québec la non-ratification de l'Accord du lac Meech.

Les Québécois qui disent oui au Canada ont ressenti une grande tristesse, puis de la colère, lorsqu'il est devenu évident que l'accord n'allait pas être adopté. Mais cette réelle blessure n'est pas, selon moi, une raison suffisante pour que les Québécois renoncent au Canada.

D'autre part, les Canadiens des autres coins du pays doivent examiner de près les propositions que formule le Québec depuis l'échec de l'Accord, et ce d'une manière objective et rationnelle. Il ne faut pas les rejeter du revers de la main. Il suffit de lire dans le rapport Allaire toutes les allusions à l'échec de l'Accord du lac Meech pour se rendre compte que les propositions qu'il contient découlent d'un réel sentiment d'exaspération et de rejet.

Arthur Donahoe est député d'Halifax Citadel à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Il a également été Président de l'Assemblée de 1981 à 1991.

Ceux qui disent « Qu'ils s'en aillent » ou « Ils sont déjà partis; il ne reste plus qu'à négocier l'accord de séparation » ne font rien pour améliorer la situation.

L'intolérance ne fait qu'engendrer l'intolérance. Pour ma part, je ne me range pas parmi ceux qui sont prêts à jeter le manche après la cognée. Je suis frappé depuis peu par les convergences de vues qui se dessinent dans les discours des politiciens de tous les partis du reste du Canada au sujet de la réforme constitutionnelle.

Ils reconnaissent tous, entre autres : 1) que la réforme constitutionnelle doit réduire les chevauchements de compétences qui font de notre pays l'un des pays les plus gouvernés du monde; 2) que la réforme constitutionnelle doit s'accompagner de politiques économiques capables d'assurer au pays une plus grande prospérité et que, pour atteindre cet objectif, il faudrait peut-être repenser le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces; 3) qu'il faut faire respecter des normes nationales dans l'intérêt de tous les Canadiens, par exemple, la transférabilité des pensions et l'universalité d'accès aux soins de santé (À mon avis, il faut reconnaître aussi que le gouvernement fédéral a le devoir de fournir les moyens de défrayer le maintien de normes nationales.); 4) qu'il faut rapprocher le processus décisionnaire du peuple et y associer le peuple (On pourrait y arriver, en partie, en établissant des mécanismes de communication plus efficaces entre les Canadiens et en permettant l'expression des diverses cultures dont Frye parle si éloquemment.); 5) que, pour beaucoup, la *Charte canadienne des droits et libertés* doit être la clef de voûte de la Constitution; et, semble-t-il, 6) qu'il faut tenir compte des circonstances particulières de nos peuples autochtones.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les habitants du Canada atlantique ont un intérêt spécial dans le processus. Je n'ai pas l'intention ce soir de m'embarquer dans une discussion politique. Et pourtant, le processus dont je parle est éminemment politique. Et les positions politiques se précisent. Les réformistes de l'Ouest, les souverainistes du Québec et les néo-conservateurs, qui constituent les principaux partisans de la décentralisation, se rangeront contre les Canadiens de l'Atlantique, la plupart des Ontariens, les habitants des Territoires et une partie des citoyens de l'Ouest qui croient à la nécessité d'un gouvernement national fort.

Voici ce que le professeur Wade MacLaughlan de la Faculté de droit de l'université Dalhousie a écrit récemment à ce sujet :

« Deux éléments cruciaux feront pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. Le premier, et le plus cocasse, c'est la position des fédéralistes purs et durs. S'ils insistent pour l'égalité absolue des provinces, ils font cause commune avec les partisans de la décentralisation. S'ils optent pour un gouvernement central fort, ils s'accommoderaient peut-être d'une relation asymétrique avec le Québec. Sans doute persisteront-ils à soutenir qu'on peut avoir à la fois un gouvernement central fort et dix provinces égales entre elles, position qui ne peut conduire cette fois qu'à la séparation. À moins de penser, comme beaucoup de fédéralistes purs et durs semblent le faire, que le Québec ne fait que bluffer. »

Ne nous leurrions pas. Le Québec ne bluffe pas. Un autre point important, notamment à cause de la communauté acadienne des provinces maritimes, c'est que ce n'est pas le moment de se retourner contre le bilinguisme.

Nous sommes culturellement plus riches avec deux langues officielles. Il y a une certaine justice historique à maintenir cette politique et, bien qu'on puisse s'y prendre autrement pour reconnaître le fait biculturel, le bilinguisme doit être maintenu.

Enfin, je crois, comme vous tous sans doute, que, quels que soient les changements à venir, nous devons conserver le principe de la souveraineté du monarque en son parlement.

Ce principe, qui comporte la précieuse notion de « loyale opposition », a fait ses preuves, a montré qu'il peut s'adapter aux revendications légitimes de transparence gouvernementale.

Ceux qui voudraient le remplacer par la « souveraineté du peuple » ou la « volonté du peuple » doivent se rappeler que la volonté du peuple n'est au mieux que la volonté de la majorité. L'idée qu'il y a une « volonté du peuple » est une absurdité, car nous savons tous que la volonté est une et que le peuple est divers.

Ceux qui prônent la souveraineté du peuple tolèrent généralement assez peu la dissidence légitime et considèrent souvent toute opposition comme une atteinte au « peuple ».

Comme on l'a dit, la première victime « du peuple » est invariablement « l'individu ». Par conséquent, quelle que soit la réforme constitutionnelle à venir, il faut conserver le principe traditionnel voulant que la souveraineté réside dans le monarque en son parlement et dans les institutions qui s'y rattachent. ♦